1991 Je suis une tombe pour les affaires, repondit M. Gonet.

En co moment l'abbé Cafficux 'entre dans la chambre du grognard, suivi de Gontraud, de Lucionne, d'Euphrasis et de Françoise.

Messicure, dit l'abbé, le baron Gulgorowski vient de rendre le dernier soupir entre mes Brus ; 'il est mort en chrétien, il a demandé publiquement pardon à M. Gontrand, dant il a vouly sentiria main dans la sienne, car il n'y voyait plus, il a meme avoue qu'il méritait son sort, pour vous avoir organilleusement méconnu.

Que Dien ait pitio de son ame, repondit le grognard, et lui pardonne comme je lui ai pardonné moi-même.

M. Gonet, repartit l'abbé, en votre qualité,

c'est vous qui dovez ordonner les funérailles

du major polonais.

— Certainement M. le curé, répondit celuicia et dos demnin matin je m'en occuperai. Et il se retira.

Sur la demande de Lucienne, le medecin ayant assuré que lo granadier étuit en état d'être transporté chez lui, une voiture envoyée du shateau par les soins, du jeune d'Ilprieville, recut le blessé, sa femme et sa fille. On conduinit lentement le vieux soldut à la Maison-aux-Lauriers. Gontrand retourna auprès de sa mère pour lui apprendre la péripétie du drame de la MUITEC.

ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

(A continuer.)

NOUVELLES ÉTRANCERES

FUNERAILLES DU PAPE.-LE CON-CLAVE.-ELECTION DU NOUVEAU PAPE.

Comme nous l'avons dit, aussitôt après la mort du Souverain-Pontite, le cardinal camer-lingue se rend au palais. Le mort a le visage couvert d'un voile blanc. Quand le voile a été enlevé, le cardinal frappe trois fois sur la tête di Souverain-Pontifo avec un petit marteau d'argent et l'appelle trois fois par son nom de baptéme puis il se tourne vers les assistans et dit : le Pape est réellement mort (il Papa à realmente morto). Il constate la mort et la notific au sonateur romain ; celui ci la fait, à son tour, unnoncer à la ville par la cloche majeure du Capitole, à laquelle répondent toutes les cloches des égli nea de Rome.

Après avoir été embrumé par les culiculaires, le corps est revêtu des habits pontificaux et transporté du Quirinal au Vatican. Le cortego suit les rues qui forment à Rome la voie pa-pale, strada Papale. Des dragons, des mussiers portant des torches, des trompettes, des pénitenciera de Saint-Pierre portant des flambeaux allumés et récitant l'office des morts, et des gardes suisses, accompagnent la litière sur laquelle repose le corps, et qui est portée par des mules blanches caparaçonnées de deuil. Un détachement de carabiniers et un train d'artiflerie de gept pièces de canon terminent le cortège fu-nebre, celuire aur tous les points de sa marche pur de grandes torches. Arrivé à la chapelle Sixtine, le corps est

place sur un lit de parade. Les pénitenciers de Saint Pierre, rangés autour, révitent pendant trois jours l'office des morts. Le quatrieme jour, le corps est transporté dans la basitique de Saint Pierre, à la chapelle du Saint-Sacrement, et deposé sur une estrade, de manière que les pieds, placés en dehors de la grille qui ferme l'entrée de la chapelle, puissentêtre buisés par le pouple. Pendant les jours d'exposition, tous les limbitants de Rome viennent payer aux dépouilles mor-telles du Pontife un dernier tribut de respect. Après l'exposition, le corps est placé dans bière de cyprès, qui est ensuite placée dans une bière en plomb, laquelle est elle-même placée dans une traisième bière en bois ; on transporte dans les caveaux de la basilique les bières contenant le corps du dernier Pape, et qui étaient dénosées près de la chapelle dite du Chœur ; et le Pape qui vient de mourir prend la place de son prédécesseur jusqu'à ce que son successeur vienne à son tour occuper la sienne.

Les obsèques durent neuf jours à Rome et dans les principales villes des Etats Romains. Les essequie novendiali ne sont interrompues que si elles coincident avec la celebration de quelqu'une des grandes fêtés de l'Eglise. C'i st duns les trois premiers jours que le peuple est admis à baiser les pieds. Le septième jour le onument funébre de le chanelle est enlevé et remplacé par un mosolée au milieu de la basilique. Autour du mausolée, qui, d'après une disposition d'Alexandro VII, ne plus de 2,000 écus romains (10,700 fr.). sont rangos la portrait du Papo, et des inscriptions et emblémos relatifs aux principaux événemens de son ragne. Le dornier jour, on prononce en Intin son oraison funchre. L'oratour est dosigné par le Sacrè-Collège, et il prononce son discours portant le manteau et la harrenc. Cette cerémonie termine les novendieli.
Après les novendieli, les cardinaux assistent.

dans la basilique, à une messe du Snint-Esprit chantée nontificalement pur le cardinal deven Los gurdes nobles out quitte lour deuil ; les curet les massiers relèvent leurs masses, que jusqu'ulors ils avaient porto renversées. Après la mose, le prélut désigné par le Sacré-Collège recite l'orgison pro eligendo pontifice. Il en gage les cardinaux à faire une sainte et prompte élection, et à désigner le plus digne. Cè discours est imprimé et distribue. Autrefois les curlingus quirniegt en conclayo, immédiatement ngred coute coremonic. Aujourd his ils so control line ils sono, control l'après mili dans le pluquel de Sixino,

pour aller de là en procession au lieu où le conclave doit se tenir.

Avant le conclave et pendant les novendiali les cardinaux tiennent dix congrégations. Dans la première con lit les constitution de Grégoire X, qui sont comine les constitutions qui règle, sent le conclave ; celles de Jules II, qui frap-pent les élections simoniaques ; celles de Pie IV et de Grégoire XV, qui tracent les cérémonies à suivre. On rompt l'anneau du pécheur, et le secrétaire des brefs consigne les cussettes qui renferment les mémoriaux.

Dans la deuxième congrégation, le Sacré-Collège confirme dans leurs emplois les fonction-unires de la ville et de l'état. Dans la troisième, on choisit le confesseur du conclave ; dans la quatrième, les medecins et les chirurgiens ; dans la cinquiene, les pharmaciens et les barbiers ; dans la sixième, le dernier cardinal-diacro tire au sort les cellules des cardinaux; dans la septième, on examine les requêtes des cardinaux qui demandent à avoir un troisième conclaviste. Les conclavistes sont les secrétaires qui accompagnent chaque cardinal en Les constitutions n'en permettent que deux. C'est une place fort recherchee. La chambre apostolique donne aux conclavistes une certaine somme, et après le concleve, le nonveau Pape lour fait distribuer 10,000 écus romains, près de 45,000 fr. Dans la huitième congrégation, on désigne les trois cardinaux qui doivent approuver les conclavistes ; dans la neuvieme, les trois cardinaux qui doivent veiller à la sévère rioure du conclave : dans la dixième les cardinaux qui ne seraient pas encore promus à l'ardre du diaconat présentent le bref pour être admis à prendre part à l'élection.

C'est au Quirinal que se tienneut mointenant les conclaves. Les cardinaux s'y rendent processionnellement, et ils marchent collègialement. c'est-à-dire suivant l'ordre et leur dignité, précédés de la croix processionnelle.

Le soir de leur entrée au conclave, les cardinaux, revêtus d'une soutane violette, prétent serment d'observer les constitutions apostoliques qui le règlent, et dont le cardinal-doyen leur donne lecture. Après cette cérémonie, il se retirent dans leurs cellules, où ils recoivent la visite du corps diplomatique, de la prélature et de la noblesse romaine ; ensuite, et à une heure assez avancée, le dernier maître des céremonies, après avoir sonné une cloche a trois intervalles, prononce devant les cellules les mots : Extra omnes, qui sont le signal de la clôture. Toutes les personnes etrangères au conclave sortent du palaise

C'est ici le heu de rappeler que le conclave n commence sculoment en 1270. Clement IV étant mort à Viterbe en 1268, les difficultés qui survincent pour l'élection de son successeur determmèrent les cardinaux à se séparer et à abandonner Viterbe. Les habitans, ayant en connaissance de cette résolution, fermèrent les nortes de la ville d'anrès le conseil de saint Bonnventure, retingent les cardinaux dans le palais et leur firent savoir qu'ils n'en sortiraient pas que l'élection ne fût faite. C'est de cette eirconstance qu'est venu l'usage d'enfermer les cardinaux pour l'élection du l'anc.

Le reglement ayant pour objet de soustanire cette élection nux influences étrangères et de prevenir les longues vacances du Saint-Siège remonte au concile général de Lyon, tenu en 1274 sous Grégoire X. Ce concile décréta que, le dixième jour après la mort du Pape et le lendemain do ses obséques, les cardinaux se réunimient en conclave; mais il ne fit aucune loi spéciale pour les travaux de ce sénat ; il en abandonna le soin au Sacré-Collège, Cependant Grégoire X et Clément V decrétérent que l'élection aurait lieu à l'endroit même où le dernier Pape serait mort. Ainsi d'ordinaire le concluve se tenuit au palais du Vatican. Les cardinaux y trouvaient des cellules construites en bois de sapins, et ayant 22 pieds de long sur 20 de largeur; elles étaient toutes numérattées et se tiraient au sort. Chaque cardinal fesait mettre ses armes sur la cellule qui lui était échue.

Il en est de même maintenant que le con clave se réunit au palais du mont Quirinnt. Toutes les cellules sont memblées très-simplement et uniformement; on les tapisse d'une serge verte ou violette. Les fenètres sont mu-rées, à l'exception du banneau. Cinq maitres de cérémonies sont attachés au conclave, avecla mission d'ouvrir le guichet de la porte lorsque les ambasendeurs viennent à l'audience du Sacrè-Collège.

Le Sacré-Collège se compose, quand il est au complet de 70 cardinaux; lo é cardinaux, dits évêques suburbicaires, c'est-à-dire évêques de Velletri, de Porto-Sainte-Rufino et Civita-Vecchia, de Frascati, d'Albano, de Palestrine et de Sabine ; 20 50 cardinaux-prêtres, parmi lesquels ent des archevéa es of tons les pays ; 30 14 cardinaux-diacres, dont plusieurs sont néanmoins prêtres. Ce nombre de 70 n'est jamais rempli. Les cardinaux sont en ce moment, si nous ne nous trompons, nu nombre de 60. Le cardinal-doven du Sacré-College est le chef de l'ordre des évêques ; le plus aucien cardina!-prêtre est le chef de l'ordre des prêtres, et de même pour les dineres.

Il v a trois modes d'élection : To l'inspiration ou acclamation; 20 le compromis; 30 le seruun et l'accession.

L'election par inspiration est celle où les cardinary donnent unanimericat et paracelamation leurs suffrages. Ce mode de nomination est rare: il a été appliqué à Grégoire XIII et à Sixte-Quint. Nous ne savons s'il faut citer dans cette catégorie l'élection de Pie VII, nommé dans le conclave qui s'ouvrit à Venise, le 6 décombre 1799 sous les auspices de l'empereur

Le compromis est lorsque les cardinaux s'en tendent entre eux pour nommer des délégués qui designeront eux-mêmes le nouveau Pape-Tous les cardinaux présens doivent concourir à ce compromis. L'opposition d'un seul suffit

pour le rendre nul ; mais quand tout le Sacré-Collège est d'accord, les cardinaux désignés pour cholsir celui sur lequel doivent se porter es suffrages dressent aussitôt un acte qui les investit de cette autorité, à l'exclusion de tous les autrem, C'est, comme on voit, quelque chose qui ressemble à l'élection à deux degrés, avec le suffrage universel. Comode d'élection est ausai. très-rare; on le cite que dans le cas de Clément

Le scrutin et l'accession est la forme la plus habituelle. Le scrutin a lieu deux fois par jour: le matin après la messe, et dans l'après-midi. Le lendemain matin du commencement du conclave, à huit heures, le maître des cérémonies fait entendre le premier coup de cloche, et deux autres à une demi-heure d'intervalle en répétant à la troisième fois, devant chaque collule, les mots : Ad capellam Domini. Les cardinaux entendent la messe du Saint-Esprit et communient; ils prennent ensuite la collation dans leurs proceder su serutin.

Le dernier cardinal-discre extrait d'une bourse de damas violet, contenant des petites boules de bois sur lesquelles sont inscrits les noms des cardinaux présens, les trois scrutateurs désignés ainsi par le sort, et qui sont ceux dont les noms sortent les premiers. On nomme de la même manière les infirmiers, c'est-à-dire coux qui sont chargés de requeillir les votes des cardinaux que la inaladie retient dans leur lit ou dans leur cellule. La même opération se renouvelle chaque jour.

Les serutateurs vont alors prendre place devant la table du scrutin, où est aussi déposée une cassette avec une ouverture au convercle, en d'autres termes, une tire-lire destinée à recevoir les votes des cardinaux infirmes. Les secutateurs ouvrest la boite, la renversent pour montrer que l'intérieur est vide, puis il la referment à clè et la remettent entre les mains des cardinaux infirmiers.

Les bulletins ou cédules du scrutin sont imprimés dans des formes déterminées. Ces cedules ont environ 8 pouces de longueur sur 4 de largeur, et sont divisées par différentes lignes parallèles forment des cases inégales, mais dont

chacune a sa cestination particulière.

Le votant écrit d'abord dans le premier espace : Ego cardinalis N., et son nom ; puis il fait un pli 'sir lequel il met deux cachets de fantaisie. Il icrit ensuite : Eligo in summum pontificem N., avec le nom du cardinal auquel il donne sa vox ; puis il fait un second pli qu'il cachète égalenent. Enfin, dans un troisième espace, il met soit un numéro, soit une devise, en un mot un signe. Le revers du billet est décoré de deix vignettes, pour le rendre impermeable à tait œil indiscret. Les bulletins sont dans deux bassins d'argent placés sur des

Le doven di Sacré-Collége vote le premier; il prend dans in des bassins la cédule, s'asseoit devant une des tables en pupitre qui sont dis-posées de telle façon que le votant soit en vue de tous saus qu'on puisse voir ce qu'il écrit, et il remplit le lulletin comme nous venons de

Chaque cadinal accomplit la même formalité. Le votat prend ensuite son bulletin entre l'index et le puce, l'élève en l'air de manière qu'il puisse ête vu de tous, et se dirige vers l'autel. Il s'appouille et prononce le serment inscrit en gros gractères sur la table devant l'autel. Ce sermat est ninsi conçu: Testor Dominum qui mejudicaturus est, me digere quem, secundum Dera, judico eligi debere, el quod idem in accessa prastabo : je prenda a témoin Dieu qui doit ie juger, que j'élis celui que selon Dieu je jug devoir être élu, et que je ferni de niême dans'accession.

Sur l'autel et placé un grand calice d'argent, dont la coupe et en verniell, recouvert d'une large patène se laquelle est gravée l'image du Saint-Esprit. le votant met son bulletin sur la patène, et le firglisser dans le calice ; puis il retourne à sa plee.

Les cardinax votent par rang d'ancienneté et dans l'ordre hiérarchique : évêques, prêtres et diacres. Sim cardinal présent dans la salle ne peut quitte sa place pour aller à l'autel, un scrutateur jorte son billet dans le calice.

Pour les caritaux retenus dans leurs cellules les infirmiers ler portent la boite, dont ils laissent la cle sur l'aul, et un des bassins qui contient. autant de bubins qu'il y a d'infirmes. Si un mulade ne petécrire, il fait écrire par un tiers qui s'engage precrment, au secret. reportee dans a chapelle, est ouverte par un des scrutateuriqui constate la conformité du nombre des vans malades et des bulletins, et qui verse ensue les bulletins dans le calice.

Quand tous es bulletins ont été déposés, le er somitair les môle, le de compte, les errant un à un du calice pour les mettre dans unutre. Si le nombre est plus grand que cel des cardinaux présens, tout est baûlé et à refre. S'il est égal, les trois serutateurs, le dos mine à l'antel, procèdent ainsi : le premier pad un billet, l'ouvre au milieu pour lire seuleent le nom de l'élu ; retient le nom, et passo billet au second scrutateur qui fait de même ce n'est que le troisième qui prononce le nom haute voix. Alors les cardimaux, qui ontous devant cux une lister imprimée des nor, marquent le nom prononce Ainsi pour chue bulletin. A la fin. le dernier scrutateurend tous les billets un à un, les transperce ec une niguille 'au mot eligo, les entile da un cordon de soie, noue les deux bouts, eplace le teut sur la table. dans cette patière opération, un des cardinaux a obtene nombre suffisant de voix pour l'élection, il caussitôt déclare Pape. Il faut réunir les dentiers des voix nont être élu.

L'accessioneu l'accesso, n'est que le com plement du sein. Quand le scrutin n'a pas eu de résultat,, prend dans le bassin un deuxieme bulletin r lequel, au lieu de : Eligo in

maum pontificem, on torit: Accedo reverendissimo domino meo cardinali N. Le votant ne -db g li lsupus il la columnia de columnia de déà donné son premier suffrage, ni à quelqu'un qui n'aurait pas eu au moins une voix dans le premier scrutin. S'il vent maintenir uniquement son premier suffrage, ou ne donner son vote à aucun des autres candidats, il écrit : Accedo nemini; je n'accède à personne.

Si les votes du scrutin, reunis à ceux de l'accession, sont, pour un des candidats, égaux aux deux tiers, alors on vérifie la validité des billets d'accession. Si les conditions sont remplies, le nouveau Pape est canoniquement clu. cun n'atteint les deux tiers, alors tous les bulletins sont brûles dans un poële place derrière l'autel, et la fumée est conduite au dehors par un tuyau qu'on aperçoit de la place du Quirinal. C'est sur cette place que se tiennent les Romains, les yeux fixes sur le tuyau, et attendant la funnta. S'il y a de la fumée, c'est que le cellules, et reviennent dans la chapelle pour scrutin est à refaire. S'il n'y en a pas, c'est que le conclave est fini, c'est que les Romains

ont enfin un Pape!
Aussitot que le Pape n été élu, le cantinuldoven, agitant une sonnette, appelle les maîtres des cérémonies et le secrétaire du Sacré-Col-lège. Les chefs d'ordre vont se placer debout devant le nouvel élu, et le doyen lui dit : Acceplasne electionem de te canonice factam in summum pontificem ! Acceptez-vous l'élection canoniquement faite de vous pour Souverain-Pontife ! Avant obtenu son assentiment, il lui demande le nom qu'il veut prendre.

Des que le nouveau l'ape a accepté, tous les petits baldaquins places sur les sièges cardinaux tombent à l'nide d'un cor don ; celui de l'élu reste seul, et les deux cordinaux ses voisins s'éloignent de lui par respect. Dès que l'acte de nomination a été dressé, les deux premiers cardinaux-diacres con-duisent l'élu derrière l'autel, et on le revêt des habits qu'il doit désormais porter. Le Pape retourne à l'autel, portant son nou-

veau costume; et s'asseyant sur un riche fautouil placé sur le marchepied, il reçeit la première ndoration du Sacré-Collège, dont les membres, à genoux, lui baisant le pied et la main, et, se relevant ensuite, recoivent de lui le baiser de paix. Le carmerlingue met à son doigt l'anneau du pécheur, que le Pape remet ensuite au maître

des céremonies pour y faire graver son nom. Cependant le premier cardinal diacre, précédé d'un maître des cérémonies portant la croix, se rend à la loge ou grand baleon du Quirinal. Dès qu'on a démoli la cloison qui en fermait extérieurement l'ouverture, il annouce à haute voix au peuple impatient l'élection du nouveau Pape, en disant: Annuncio vobis gaudium magnum; Pa pam habemus eminentissimum ac revendissimum dominum N. N., qui sibi imposuit nomen N.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 17 JUILLET, 1846.

La Presse Anglaise de Montreal et le Comité de Secours de Quebec.

La presso tory de cette ville est devenue d'une insolence et d'une absurdité incroyable depuis quelque temps. Il semble que la décadence, le discrédit dans lequel est tombé son parti, l'ait mi-se au désespoir. Il n'y a en effet que la rage et le désespoir, ou quelque monomanie étrange, qui ait pu lui suggerer l'idée d'écrire comme elle l'a fait, les calomnies les plus atroces, les mensonges les plus insipides et les plus basses injures, contre le Comité de Secours de Québec. Il faut avoir perdu les derniers sentiments des convenances et de la pudeur pour s'attaquer ainsi sans plus de raison, aux positions les plus élevées, comme aux caracteros les plus respectables, les plus irréprochables de la population.

Nous reproduisons plus bas, pour prouver ce que nous avançons, la réponse concluante et energique du Journal de Québec, on assurant notra confrère que le bon seus public dans notre district a déjà ample incline des articles devergendée de la Gazette du Herold, du Morning Courier, etc., etc.

Nous allons donner à nos lecteurs une idée de la gen tillesse et du respect des organes de la presse tory de Montréal, pour nos chefs religieux dans l'accomplisse-ment d'un deroir 3 nous prenons la version du Montréal Gazette qui le cède pourtant au Courier en impudence

" Il est bien difficile en cot de cette nature de nous tenir dans les bornes d'un langage décent. Le sang bout dans les veines quand on contemple cette acclurateuse si dépourrue de cœurfa so hariless vil cette accioratesse a depoursus de tœur(a so haritess sil-lainy), l'altimation ai solemnel d'un mensonge que l'argent dans leurs mains pour un objet spécial "est derenu la propriété des incendiés, sprén que le dit objet apécial a été rempli et lorsque la halance de l'ergent doit être employée à des objets entiorement différents de leur dealination primitire; un acte si vide de sontiment, si cruel, si délibéré, si petitement mensonger, si hypocrite dans ses regretés ? dans ses regrets ? " Monseigneur

dans sea regrots 1

"Monseigneur l'évêque de Sydime, et vous, révérendameasieurs Bellisle, Parent et Langevin, nous reapectons
votre foi, nous hanorous votre pesition. Mais dites-le; à
êtes-rous cunadiens et prêtres 1 n'êtes vous pas hommes
et chrétiens 1 Que croyex-rous que sora la verdiet du
monde catholique, de tous ceux qui croient dans un sauveur, et apécialement le verdiet de cette, grande communion romaine, dont vous êtes ministres et l'un de vous prélat 1 quel sera le verdiet du monde civiliaé tout entier,
quand il lira que vous avez élevé la roix pour empêcher
de secourir douze mille de vos melheureux frerés, dont

hult mille au moins sont de votre croyance. Quei ! vous hait mile au moins sont de votre croyance. Quel' rous tenez avec une misérable persistence à ce sur quoi vou n'avez que le droit du voleur? quoi, sous la prétention sacrée d'un droit vous commettez le plus grand des torts! Est-ce que la souffrance ne vous apprend pas à être mis-ricordieux ? est-ce que le plus grand bienfait des temps modernes sérait tombé sur une terre arido, incapable de produire aucune sympathie humaine ? "Il est cependant peu utile de dépenser, de l'indigue tion aur le compte de ceux qui paraissent incapables de honte... Les treize sont d'videmment des personnes qui s'uccupent peu d'être délicats."

s'occupent peu d'êtro délicats."

Quel langage que celui-là aur-le compte de nos érêques et de nes prêtres lorsqu'ils remplisazient un devoir sarré, lorsqu'ils s'efforçaient de conserver. la propriété à qui elle appartiont! Ce sont dos voleurs, des honnes sans recur sans sentiments, sans délicatease, incapables de honte, si froids, si cruels, si petitement mensongers, si hypocritement sympathiques! Pourtant l'étet quelquê chose de délicat et le pale en comparaison des trois co-lonnes du Courier que nous n'avons pas cu le courage de traduire, vu leur longueur et leur insolonee. Tous les autres journaux vories de Montréal ont écrit dans la même sens et de la même manière et jusqu'iel les autres out gardé le silence, approuvant ainsi ce dévergeadage d'une pensée sordide, honteuse et mensongère.— Bira que mous paraissions lutter seul, dans cette lutts inégale, et lorsque la cause que nous défendons aurait droit à plus d'appui de la part de toute la presse, nous ne nous découragerons pass. Nous denanderons à tous les hommes d'úlicats le respect à qui il est dût puis nous proclamecouragerons pas. Nous demanderons à tous les hommes délicats le respect à qui il est dû ; puis nous proclame rons sollennellement un droit. On ne voudra pas non plas rons sollennellement un droit. On ne voudra pas non plus que ceux qui oublient jusque il les règles de la décence et du langage, aient ; raison on se convaincrass contraire, que c'est à force de bruit et d'oufrages qui voulent pousser le comitté de secours à voltr; pour nous servir de leur expression, parce qu'eux ne ac sentent plus la force ou le enurge de faire pour les incendiés de Terre-Neuve, ce qu'ils ent fait pour ceux de tugébec. Cette lutte d'une ville, contre une ville, si on la confinué, surs de fountes conséquence dont l'anticipation mus a toude funestes conséquences dont l'anticipation nous a toude funcites conséquences dont l'anticipation nous a fou-jours fait peur, et que ne cherchent pas usaxe à empêcher ceux qui sont à la tête de l'opinion. Dans d'autres cie-constances et pour d'autres objets, nous avons et occasion d'exprisser avec regret la môme opinion qu'll "hé faut pas par égofsme concentrer sur un seul point du pays le droit et la pensée. Nous mous tournons mainténaint vers le Pilot qui, il faut lui rendre justice, n'a pas-du tout em-ployé le langage du Hernbi, du Times, de la Gazette et du Courier, mais qui l'en veut nas meins une hivaties. ployé le langage du Hernbl, du Times, de la Gazette et du Conrier, mais qui n'en veut pas meins une lujusites. Prenez dici-il cinq ou dix mille louis, et expédiez les aux habitants de Terre-Neuve. Pour faire voir, d'un seul côté pour le moment, l'absurdité de cette proposition, nous allons faire une exposition de faits; eusuite nous viendrons aur la question de droit. Quand les deux tiers de Québre furent incendiés, des souscriptions abondantes nous vinrent de toutes les parties du moude. Saint-Jaan, de Terre-Neuve, heureux et pro-père alors, nous envoya la somme concerneus de £600. Aujourd'hui deux tiers de cette ville sont en cendres; des hommes incendiés, commo ceux de cette ville, il n'y a encure que quaterze mois, hegés encore pour la plupart, dans de misérables cabanes, consentent généreusement, sans arrière pensée, à donner £360 déjà souscrits par les marchands de la gás encore pour la plupart, dans de misérables cabanes, consentent génúreusement, sans arrière pensée, à donne? £1,500 ontre £860 déjà souscrit par les marchands de la Basse-Ville, et la souscription qui se continue. Si la souscription totale de Québec dépasse £3,000 croyez vous que ce ne sera pas quelque chase d'extrêmement généreux et d'extrêmement sympathique pour une ville qui ne fait qua commencer à sortir de ses cendres ? Puis, ruppelex-rous que St. Jean dans son malheur, est plus fortune que Québec, puisque dans la premiere ville, il y avait des assurances pour un montant considérable, et que pas une des rances pour un montant considérable, et que pas une des compagnies d'assurance n'a failli ; puisqu'en outre le lieutenant-gouverneur de Terre-Neuvé a recommandé à compagnies d'assurance n'a failli ; puisqu'en outre les lieutenant-pouverneur de Terre-Neuve a recommandé à la lògialature provinciale de voter un emprunt de £250, 00 ; tandis que notre gouverneur-général n'a recommand é pour Quibec qu'un emprunt de £100,000 qui nous viendra Dieu anit quand. Cette exposition de faits n'est pas pour refreidir les sympathies, tant s'en faut, puisqu'on ue deit pas compter avec le malheur; mais pour tairs voir qu'il ne faut pas dépouiller trop de malheureux pour en vôtic d'autres avec les méma haillons. Il n'en coûte pas cher de crier: Dépouillez-vons et vérissez vos frères, quand soi-nême on a lest plus dans la meme disposition. Maintenant la question de droit. Que le Pilot nous menace tant que bon lui semblera "d'une agitation qui devra s'élever de toutes parts, et que le comité avar rendu odieux à ceux qui ont exprimé une si grande sympathis pour les malheurs de Quèbec," cela ne constitue pas un droit, et ne pent pas faire qu'un acte de justice soit un mal. Qu'il "regrette avec ses conferens jeurnalistes de Montréal que la majorité du comité (les treize) sient commis une pareiille hévue," cela ne change pus nen plus la nature de la question. Neus sommes seulement heureux "qu'il ne puisse pas se joindre à ses cenfreres pour dénoncer comme voleurs treize ritayens d'une réputation invulnérable (à la lête desquels se trouve un évêque) qui neissent consciencieusement dans l'exécution d'un de pour dénoncer comme voleurs treixe cit, yens d'une répu-tation invulnérable (à la tête desquels se trouve un évêque)-qui agissent consciencieusement dans l'exécution d'un de-voir publie," et "qu'il sache que même à Montréal la ma-jorité du comité de secours n'est pas sans approbateurs (supporteurs)." Nous avons une expressions de gratitude à donner aux respectables cityrens de Montréal dont le sens droit a compris les devoirs et les droits du comité de sec-cours de Qébec. Nous tournant vers le Pilot, nous lui di-sons: vous avez de la logique, vous qui prétendez que par-ce que le comité n'est pas le dépositaire de la volonté des donateurs, vous qui prétendez, disons-nous, qua ce même donateurs, vous qui prétendez, disons-nous, que ce même combé obte en toute hâte expédier à Terre-Neuva une-somme de £5000 à 10000. Qui vous a dit que c'était la la volonté des donateurs ? et que n'ectuant de donace cette somme d'argent la majorité du comité à forfait à la volonté des donateurs ? Il cat bien vrai qu'à. Montrést vus nere convoqué une assemblée, et que, dans cette assemblée, vous avez passé une résolution ordomant ou conscillant au comité de donace aux incendiés de Saint I sau une somme de £10 Noque vous supposita être la balance de la s'us-cription totale de la ville de Mcfitéal. Mais aviez-vous la frus ceux qui ont souscrit à Montréal à aviez-vous lord Metcalfe pour ses £500; l'honorable M. Masson, pour ses £500, M. Viger pour ses £100, la banque de Montréal pour ses £500, M. Viger pour ses £100, la banque de Montréal pour ses £500, M. Viger pour ses £100, la banque de Montréal pour ses £500, M. Viger pour ses £000, la banque pour leurs aomines respectives ? vous n'aviez pas non plus un nombre considérable d'autres donateurs pour des montants plus ou monis considérables. Vius n'aviez done pas droit de déclarer votre violuté quant à l'appropriation de cet augent. Ensuite les seuseriptions généreuses, extrimement généreuses des citoyens de Montréal ont été veraées dans le fonds consum des incendiés, et qui vous dit que re qui reste ext celui des citoyens de Montréal on de toute sutre place? Mais ce n'est pas tout, rappulez vous que vous avez d'anné ontre argent pour les incendiés de Quidonateurs, vous qui prétendez, disons-nous, que ce même comité doit en toute hâte expédier à Terre-Neuve une place I Mais cen'est pas tout, rappelez vous que vous avez donné votre argent pour les incendiés de Quiebre, et que si notre bien-ainé comité n'a pas juqu'ei jugé à propos d'acomplir son deveir, vous n'avez pas le droit, vous, de dire: "ect argent que nous vous avons donné, nous le donnous maintenant à d'autres mailieureux contine vous," Vous ressemblez fort au père qui donne sa terre à son fils, et qui se réserve sur sa dunation, "une bont e, varhe lattière qui ne neurr puis." Il vous sers facile de cette maniore d'ètre chafitables à l'avenir, ear ettermème somme que vous aurez donnée une fois, vous pourrez la donner une deuzième, troisième, et quatrème fois; si une autre ville que Saint-Jean passe par l'incendie, il Montréal on déclarera que Sint-Jean doit remettre la même somme à cette nouvelle ville incendible : ainsi de place? Mais ce n'est pas tout, rappelez vous Montréal on déclarera que Saint-Jean doit remettre la même somme à cotte nouvelle ville incendide : ainsi de suite indôniment. De sorte que les malheureux de toutes les parties du monde pourmnt bien n'avoir que l'édour de la charité et de la sympathie des eltoyens de Montréal (nous nous adressons uniquement à ceux qui ont-proposé et appuyé la résclution dont le Pilos est le défenseur): Quelle abburdité qu'une pareille conduite ? Nier aux incendiés de Québec le droit de disposer du ce qui est à eux. Est-ce la faute de ces infortuncies, si le comité n'a pas fait sun devoir le si-ce leur faute si une somme d'a-gant consulérable n'est pas ancore dispribaée g'est-ce leur faute si on n'a litton, d'donné £84 à une famme-reale de £6,000 1 Avoir-nous jampis nié que le con, té de seup par le de seup par le de le sur le faute de la consultation de \$6,001 Arous-nous jamus nie que le con, té de seus sit commis des injustices l. Non, jamus ; et c'est justices l' non jamus ; et c'est justices ment purce que nous jul avois dit de franchés et de durce rérités que nous nous sommes utilés la haine de plus ur de coux qui le compresent, et que nous s'ont, été conduit